



Département de Seine et Marne

RENCONTRE AVEC M. PARIGI

Melun le 31 juillet 2024

Pour la CGT SDIS 77 : Abdellah Chaouch

Pour le Conseil Départemental : M. Parigi, M. Mery (directeur de cabinet)

Le président du Conseil Départemental et son directeur de cabinet étaient très attentifs. M. Parigi a questionné la CGT SDIS 77 sur les sujets suivants : SPV, JSP, SPP, temps de travail, logement, astreinte...

→ Le temps de travail

2256 heures pour les hommes du rang : Ce qui rend impossible de toucher l'IMO et d'avoir des heures supplémentaires en cas de catastrophe, soit 649 heures de plus que tous les fonctionnaires de France.

Colonne de renfort systématique en SPV.

Pourquoi les officiers sont-ils à 1607 heures et prennent des 24 heures alors que les hommes du rang ne le peuvent pas ?

Quels sont les intérêts des centres de secours à 2 de garde ou des FPT à 4 ou 5 qui mettent en danger les agents et les requérants ? Où sont les conditions de travail ?

Modification des plannings 48 heures avant, minoration en février et majoration en juillet-août pour les JOP.

Personne ne connaît son planning plus d'un mois à l'avance. Déplacements d'un centre à un autre à la dernière minute par mail.

La compagnie vous appelle tous les deux jours pour des changements de planning. Les agents reçoivent des dizaines de mails par semaine, nous sommes devenus des traders en bourse.

Syndicat CGT agents du SDIS de Seine et Marne

56 avenue de Corbeil 77000 Melun

06 01 99 67 68 / 07 82 47 55 13

<https://www.facebook.com/CGTSDIS77>

mail : cgt.sdis77@gmail.com



Département de Seine et Marne

→ Les SPV

Les SPV se désintéressent de plus en plus en France, et la Seine-et-Marne n'y coupe pas. Pourquoi autant de gardes postés ? La DETT ?

Pourquoi les SPV commandent-ils les SPP ? Qui est le salarié ? L'astreinte en Seine-et-Marne pour les SPV ?

Les Centres mixtes empêchent le paiement d'heures supplémentaires pour les SPP, limitent le nombre de nominations de sergents, adjudants et lieutenants. SPP la journée et SPV la nuit au même centre, même fonction mais indemnisés au lance-pierres, heures supplémentaires déguisées pour pas cher ?

→ Les JSP

Les jeunes sapeurs-pompiers sont majoritairement encadrés par des sapeurs ou caporaux. Les centres de secours ne sont pas adaptés pour les accueillir (douches collectives, vestiaires, produits et matériels dangereux, PFAS, etc.).

Combien de JSP finissent SPV ou SPP ? Combien de condamnations encore ?

Le président a bien compris qu'il y avait un problème avec le temps de travail des sapeurs-pompiers en Seine-et-Marne. Il est un fervent défenseur de la réserve nationale, ce qui tombe bien, car nous le sommes aussi. Il est attaché aux logements de fonction et au principe d'astreinte plus généralisée.

Vous l'avez compris, le temps de travail des SPP N.O va changer. C'est une revendication et une promesse (et pas de quelques minutes par 24 heures).

LA CGT SDIS 77